



Demande de carte de séjour vie privée et familiale

Par emypicca

Bonjour,

Je suis la partenaire de PACS d'un monsieur étranger. Il a actuellement une carte de séjour étudiant, mais souhaiterait changer son statut pour avoir une carte de séjour vie privée et familiale. En effet, il n'est même pas étudiant et ne peut donc pas travailler légalement. Il est apprenti. Pour la Préfecture il est donc salarié. Mais la Direction du Travail refuse de le voir comme tel et refuse de lui fournir une autorisation de travail, qui lui permettrait d'avoir un statut salarié. De plus, pour être en statut étudiant, il devrait percevoir des ressources provenant de son pays d'origine. Or, sa seule ressource mensuelle est son salaire.

Ainsi, nous nous sommes pacsés. La Préfecture nous a donné une liste de documents à fournir pour la construction du dossier. Or, nous ne comprenons pas tout.

Je vous donne donc la liste :

- Copie du PACS (ok)
- Justificatif du séjour régulier en France des membres de la famille : copie du titre de séjour ou de la CNI (Ca je ne comprend pas, sa seule famille, c'est moi. Puis-je donc donner ma CNI comme justificatif ?)
- Justificatifs d'au moins un an de vie commune (ok)
- Justificatifs de l'ancienneté du séjour habituel depuis l'entrée en France du demandeur (auriez-vous des exemples de justificatifs ? Attestation de scolarité ça peut fonctionner ?)
- Nature des liens avec la famille restée dans le pays d'origine (auriez-vous des exemples, hors acte de décès ?)
- Justificatifs sur les conditions d'existence du demandeur (ok)
- Justificatifs de son insertion dans la société française. (C'est là le plus gros problème. Ils donnent pour exemple "attestations de cercles amicaux", mais comment prouver qu'il a des amis ? Ils donnent d'autres exemples, mais il ne rentre dans aucun des cas : bénévolat, association, ...)

Merci d'avance pour vos réponses.

Emilie